

**CICTA 2020****Déclaration d'ouverture sur la protection des requins-taupes bleus  
Sous-commission 4**

Ecology Action Centre, avec le soutien de The Ocean Foundation, Shark Trust, Project AWARE, Defenders of Wildlife et Humane Society International, apprécie l'occasion qui lui est offerte d'exprimer ses vues sur les propositions concernant les requins-taupes bleus : ils sont sa priorité absolue pour la sous-commission 4 cette année.

Cela fait plus de dix ans que les scientifiques de la CICTA mettent en garde contre la vulnérabilité inhérente au requin-taube bleu, notamment causée par sa croissance lente. Depuis plusieurs années, ils recommandent entre autres un total admissible des captures (TAC) de 2 001 tonnes dans l'Atlantique sud et une interdiction de la rétention à bord dans l'Atlantique nord. Cela permettrait d'éviter la surexploitation et l'effondrement de l'espèce, dont les perspectives continuent à se détériorer étant donné que l'avis scientifique n'est toujours pas suivi d'effets.

**Pleins feux sur l'Atlantique nord**

L'interdiction de la rétention à bord des requins-taupes bleus appartenant à la population gravement surpêchée et en déclin de l'Atlantique nord est devenue la principale recommandation du SCRS pour cette espèce depuis quatre ans. Nous nous opposons fermement aux propositions autorisant la poursuite des débarquements parce que :

- ces exceptions vont à l'encontre d'un avis scientifique qui résulte d'une analyse et d'une longue réflexion de la part des spécialistes et qui recommande explicitement que la politique de non-rétention soit « **sans aucune exception** »,
- les requins-taupes bleus ayant beaucoup de valeur, l'autorisation de leur débarquement s'ils sont morts crée une incitation (non pas nécessairement à les « cibler » mais) à faire en sorte qu'ils soient remontés à bord sans vie, ce qui peut être obtenu grâce à des pratiques de pêche non responsables qui augmentent inutilement leur mortalité.

**TAC et rejets morts**

Lors de la préparation des scénarios de TAC, le SCRS a attentivement examiné toutes les causes de mortalité des requins-taupes bleus, *y compris les rejets morts*, et en a conclu qu'une interdiction totale de la rétention à bord est le moyen le plus efficace de parvenir aux réductions nécessaires qui permettront de reconstituer l'espèce en cinq décennies. Pour atteindre le quadrant vert du diagramme de Kobe d'ici 2070 avec une probabilité minimale de 60 %, le TAC (*comprenant les rejets morts*) doit être inférieur ou égal à 300 tonnes. C'est pourquoi ils recommandent une politique de non-rétention sans la moindre exception.

Les stratégies de gestion des requins intrinsèquement vulnérables tels que les requins-taupes bleus devraient s'accompagner d'une probabilité de réussite largement supérieure à celle d'un simple tirage à pile ou face. Nous recommandons de suivre l'exemple donné par les États-Unis en ce qui concerne leur gestion nationale de la pêche des requins : ils fondent leurs décisions sur une

probabilité de 70 % d'atteindre leur objectif. Les multiples reports de l'arrêt de la surpêche des requins-taupes bleus (détectée en 2017) donnent aujourd'hui plus de poids à une approche de précaution renforcée. Or, les TAC proposés par certaines Parties à la CICTA pour l'Atlantique nord présentent des risques inacceptables.

Les requins-taupes bleus seront malheureusement rejetés morts dans tout scénario autorisant la pêche à la palangre. Cette réalité devrait certes s'atténuer au fil du temps, mais cela ne justifie pas d'écarter l'avis recommandant une interdiction immédiate.

La CICTA a d'ailleurs adopté de multiples interdictions de rétention à bord pour d'autres espèces de requins. Plusieurs Parties à la CICTA exigent que les spécimens d'espèces menacées, dont le requin-taube bleu, mais aussi le requin-pèlerin, le requin-baleine ou le grand requin blanc, soient rejetés morts ou vifs, parce qu'il s'agit du meilleur moyen de supprimer toute incitation à les rechercher et à les tuer.

### **Remarques spécifiques aux propositions des Parties**

#### **Proposition du Canada (PA-806)**

Nous félicitons le Canada d'avoir présenté la seule proposition pour les requins-taupes bleus qui corresponde aux recommandations scientifiques de plus en plus pressantes pour cette espèce : elle offre une chance réaliste de reconstituer la population de l'Atlantique nord au cours des 50 prochaines années et elle répond aux besoins des populations de l'Atlantique sud.

Nous demandons instamment aux Parties de soutenir cette proposition sans plus attendre, y compris par le biais du coparrainage et des remarques adressées au président de la sous-commission 4 pour inclusion dans le rapport de la réunion.

#### **Proposition des États-Unis (PA-805)**

Nous félicitons les États-Unis d'avoir considérablement réduit la mortalité des requins-taupes bleus ces dernières années et de chercher une solution au problème de la mortalité des requins capturés accidentellement dans leurs pêcheries nationales. Malgré ces progrès, nous ne pouvons soutenir ni les TAC trop importants définis dans cette proposition, ni l'abattage délibéré et non nécessaire des requins-taupes bleus qui seraient remontés à bord en vie.

Nous attendons avec impatience les futures recommandations du SCRS relatives aux effets des hameçons circulaires sur la mortalité des requins-taupes bleus et d'autres requins. Entre-temps, la principale recommandation figurant dans l'avis du SCRS demeure une interdiction de la rétention à bord, une mesure que les États-Unis appliquent à l'heure actuelle dans leurs pêcheries pour une vingtaine d'espèces de requins de l'Atlantique.

Nous reconnaissons que toutes les Parties n'ont pas joué le même rôle dans l'épuisement des requins-taupes bleus de l'Atlantique nord, mais il est aujourd'hui évident que la solution la plus

prudente, la plus efficace et la plus rapide pour leur reconstitution implique l'adoption générale de la recommandation principale par toutes les Parties.

### **Proposition de l'Union européenne (PA-804)**

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le TAC de 500 tonnes proposé par l'UE ne tient pas compte des rejets morts. Ce TAC est par conséquent trompeur, parce qu'il n'est pas possible de le comparer aux projections du SCRS (qui incluent les rejets morts), et parce qu'il est totalement inadéquat comme stratégie de reconstitution.

Nous contestons l'affirmation selon laquelle les éléments de la proposition européenne « répondent pleinement aux préoccupations concernant la création d'une incitation commerciale à cibler ces poissons et, par conséquent, sapent le seul véritable argument avancé pour justifier une interdiction totale de rétention », dans la mesure où ce n'est pas « le seul véritable argument » et où cela ne reflète pas précisément notre argument (voir ci-dessus).

Si les requins-taupes bleus sont de toute évidence aujourd'hui bien trop rares pour être efficacement ciblés dans l'Atlantique nord, ils n'en demeurent pas moins les requins ayant le plus de valeur au monde. De plus, une hausse des prix de la chair de requin-taube bleu a été rapportée dans les médias espagnols en début d'année. C'est pourquoi nous réaffirmons que seule une interdiction totale, comme recommandé par le SCRS, crée une incitation à éviter au maximum la pêche des requins-taupes bleus.

Nous convenons que l'inscription à la CITES en 2019 est prometteuse et devrait permettre d'améliorer la conservation des requins-taupes bleus, mais nous insistons sur le fait que les mesures commerciales associées ne sont pas automatiques, dépendent de leur mise en œuvre à l'échelle nationale et devraient être directement liées à des limites de captures durables.

Nous nous réjouissons du fait que l'Espagne a récemment réduit ses débarquements de requins-taupes bleus, mais nous remarquons qu'ils ne sont toujours pas durables et que les débarquements portugais ont augmenté de près de 30 % depuis 2014. En réalité, les débarquements effectués par l'UE en 2019 (1 155 tonnes) ont dépassé à eux seuls le plus haut taux de mortalité évalué par le SCRS.

Même si nous espérons nous aussi l'engagement des opérateurs de pêche et leur adhésion aux mesures de conservation afin de rendre la gestion de la pêcherie plus efficace, nous rejetons l'idée que ces mesures devraient se limiter à ce que des intérêts particuliers sont prêts à accepter, sans tenir compte de l'avis des experts, des obligations juridiques et des opinions des autres parties prenantes. Nous demandons instamment à l'UE de s'aligner plutôt sur les conclusions scientifiques.

Plus clairement, lors des questions sur les recommandations pour les requins-taupes bleus en 2019, le vice-président du SCRS a utilisé l'expression désormais célèbre « aucune valeur pour la conservation » pour décrire les rejets morts, et non pour décrire l'interdiction recommandée de la rétention. Les spécialistes des requins siégeant au SCRS, dont le vice-président, ont passé beaucoup de temps à détailler la recommandation relative aux requins-taupes bleus dans leur

rapport de 2019. Nous encourageons l'UE à se concentrer sur ce document, car il présente un tableau plus général qui tient compte de toutes les sources de mortalité, y compris les rejets morts.

## Résumé

Si nous voulons éviter un effondrement irréversible et minimiser les impacts négatifs sur le long terme pour toutes les parties prenantes, il nous faut agir immédiatement, efficacement et de façon concertée dans tout l'Atlantique nord en adoptant l'interdiction recommandée de la rétention à bord. Si nous voulons éviter une crise similaire dans l'Atlantique sud, nous avons besoin de limites de captures fondées sur la science.

***C'est un moment décisif pour les requins-taupes bleus. Nous encourageons vivement les Parties à adopter la proposition du Canada cette année.***

